

La Gazette

Bulletin communal d'informations, à parution irrégulière.

N° 6 - Février 1998

La Commune

Informations

Service National :

Tous les jeunes nés à partir du 1er janvier 1979, ne feront plus le service militaire obligatoire.

Une obligation : le recensement dès l'âge de 16 ans.

Les jeunes hommes nés en janvier, février, mars 1981 et 1982 seront recensés du 1er au 30 avril 1998.

Les jeunes hommes nés en avril, mai, juin 1981 et 1982 seront recensés du 1er au 31 juillet 1998.

Les jeunes hommes nés en juillet, août, septembre 1981 et 1982 seront recensés du 1er au 31 octobre 1998.

Les jeunes hommes nés en octobre, novembre, décembre 1981 et 1982 seront recensés du 1er au 31 janvier 1999.

Les jeunes femmes (nées en 1983 et après) ne seront recensées qu'à partir du 1er janvier 1999.

L'administration remettra alors une attestation de recensement qui est obligatoire pour être autorisé, avant l'âge de 25 ans, à s'inscrire à tout examen ou concours.

Marché :

Depuis quelques temps, un marché s'installe tous les mardis matin sur la place de Ludes.

Vous avez à votre disposition :

- fruits et légumes (régionaux et exotiques),
- fleurs coupées,
- poissons (la même maison qui passe le jeudi)
- boucherie-charcuterie (viande en provenance directe de l'éleveur).

Cimetière :

Une poubelle sur roulette a été mise à votre disposition pour tous les déchets floraux provenant du cimetière. Nous vous prions de bien vouloir vous en servir dans la mesure où celle-ci n'est pas pleine. Merci.

Conseil municipal du 26 juin 1997

Absents : Catherine BERECHÉ, représentée, Fernand FAYOLA, représenté, Guillaume CANARD, excusé.

Le conseil municipal vote le compte administratif 1996, qui présente la situation suivante :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	3.684.359,87	4.096.624,23
Investissement	<u>1.690.829,44</u>	<u>1.691.573,42</u>
Total	5.375.189,31	5.788.197,65

soit un excédent de 413.008,34 F.

Le conseil municipal procède à l'élection de 2 délégués au Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims. Sont élus à l'unanimité :

Jean Pierre JOBART

Marie Claude CANON

Conseil municipal du 15 septembre 1997

Absents : Fernand FAYOLA, représenté, Michel QUENARDEL, excusé.

Le conseil municipal prend connaissance d'un courrier concernant la fusion des trésoreries de Rilly la Montagne et de Verzy en une seule, établie à Verzy. Le conseil municipal déplore cet état de fait et donne un avis défavorable à ce transfert, en raison de la proximité de Rilly et du regroupement sur cette commune de nombreux services, tels que Régie, banque, collège, SNCF, pharmacie, facilitant les relations avec les usagers et les services communaux.

Le conseil municipal retient l'entreprise CTP pour les travaux de voirie rue du Bas Belai et rue de Puisieux pour un montant total de 284.646 F TTC. La part revenant à la commune est de : 99.253 F TTC pour le chemin du Bas Belai et 64.249 F TTC pour la route de Puisieux, et la part revenant à la Communauté de Communes 121.142 F TTC.

Le conseil municipal est informé que la Communauté de Communes a décidé de lancer une étude préalable à la mise en place d'une OPAH sur les 10 communes adhérentes. Cette étude, d'une durée de 7 mois, est destinée à permettre d'apprécier l'importance des travaux de réhabilitation qui pourraient être réalisés par les propriétaires qui louent des logements dans ces communes. La liste des travaux n'est qu'indicative. Elle concerne les installations de WC, salle de bains, chauffage central, ravalement de façade, économie d'énergie, changement de fenêtres, etc...

L
U
D
E
S

le

C
O
Q
U
E
T

son concert aura encore lieu dans le cadre de la Fête patronale.

Le chef de chœur et les choristes se retrouvent chaque mercredi à 20h30 à la salle des fêtes pour affiner et élargir leur répertoire. Il est encore temps, pour tous ceux qui aiment chanter, de les rejoindre. Même si elle a reçu le renfort de plusieurs voix féminines, les voix d'homme sont encore insuffisantes. Alors ... ténors, barytons, basses, ... de Ludes (ou d'ailleurs), rendez-vous mercredi prochain ?

Club Vert Doré

Tout au long de cette année 97, les membres du club sont venus chaque jeudi après-midi s'affronter très pacifiquement dans une ambiance bien sympathique et avec le plaisir toujours aussi évident de se retrouver dans d'interminables parties de scrabble, de belote, de tarot, ou autres jeux de société.

Chaque réunion est agrémentée d'un petit goûter très convivial ou d'un anniversaire à fêter dans la bonne humeur, ce qui réalise ainsi la petite coupure indispensable dans l'après-midi, tant l'application est grande aux différentes tables de jeu.

Le bilan de l'année comprend aussi :

- les 11 et 12 octobre, un voyage de 2 jours organisé par la SNCF au Futuroscope de Poitiers. Il a enchanté les 46 participants dont 18 membres du club et 28 pas encore retraités.

- le 18 décembre, le repas de fin d'année organisé par le Vert Doré pour ses membres en a regroupé 31 d'entre eux à la salle des fêtes.

- le 8 janvier, galette des rois et assemblée générale du club : 26 présents. Adoption des rapports moraux et financiers à l'unanimité. Réélection du tiers sortant du conseil d'administration dont le bureau directeur est reconduit pour un an.

- En cours de préparation, un voyage de 8 jours, du 9 au 16 juin en Andorre avec la SNCF. Déjà une vingtaine d'inscriptions.

La salle mise à notre disposition peut héberger un effectif plus grand. Il est rappelé à tous que la porte est ouverte tous les jeudis dès 13h30 et ceux qui voudraient se joindre au groupe y seront accueillis avec beaucoup d'amitié.

Gym Club

Les cours de gymnastique et d'entretien ont lieu tous les mercredis de 18h45 à 19h45 à la salle des fêtes. Assouplissements, abdominaux, stretching, etc... avec ballons, élastiques, bâtons, sur fond musical, sont les secrets de notre forme dans une bonne ambiance. Venez nous rejoindre !

Comité de jumelage

Le jeudi 15 janvier s'est réunie l'assemblée générale

du Comité de Jumelage Ludes/Sörngenloch.

Après quelques mots d'accueil du président Régis Quatresols, le trésorier Joël Lasalle dressa le bilan financier de l'année écoulée puis Jean Paul Clément le secrétaire relata l'année 1997 qui fut riche en événements.

- 8 et 9 février, une cinquantaine de personnes se rendirent au carnaval de Sörngenloch pour un week-end festif et déguisé.

- du 8 au 11 mai, 6 cyclistes parcoururent les 380 kilomètres qui séparent Ludes de Sörngenloch. Un accueil chaleureux leur fut réservé.

- du 24 au 31 juillet, 12 jeunes garçons et filles de Sörngenloch, accompagnés par Beate Huff et deux jeunes filles, séjournèrent à Ludes. Ils furent reçus dans les familles du village et participèrent à de nombreuses activités et excursions. L'Office franco-allemand pour la jeunesse subventionna ce séjour, nous lui en sommes reconnaissant.

- le 19 octobre, 12 ludéennes et ludéens visitèrent la ville de Trèves et y rencontrèrent les habitants de Sörngenloch. La visite s'effectua sous l'égide d'un guide passionné qui fit partager son savoir de l'histoire locale à tous.

- le 22 novembre, à Yutz en Moselle, eut lieu la traditionnelle rencontre annuelle des deux comités, rencontre au cours de laquelle le programme de l'année est décidé.

Pour 1998, les deux principaux événements seront la venue des Allemands à Ludes les 6 et 7 juin, et le séjour des jeunes de Ludes à Sörngenloch entre le 16 et le 23 juillet. A ce sujet, nous recherchons deux jeunes garçons ou filles pour accompagner les enfants. En juillet, les pompiers de Ludes recevront leurs collègues de Sörngenloch pour un week-end amical et laborieux.

En octobre, une visite guidée de la ville de Nancy sera organisée conjointement avec les habitants de Sörngenloch.

Après quelques mots sur la bonne entente et la franche amitié qui règnent au sein des deux comités, le président Quatresols remercia l'assemblée pour sa participation et sa disponibilité. Le verre de l'amitié et la galette des rois clôturèrent la soirée.

Comité des Fêtes

L'assemblée générale du 16 janvier dernier a procédé à l'élection d'un nouveau bureau :

Président : Maxime AMÉ

Vice-président : Olivier NACHIN

Trésorier : Jérôme QUATRESOLS

Vice-trésorière : Christelle NACHIN

Secrétaire : Cyrille DORÉ

Vice-secrétaire : Vincent LASALLE.

Bilan de l'année 1997 :

2 mars : la population avait été invitée ce dimanche après-midi consacré à la danse de salon, en compagnie de l'orchestre Philippe Bajata. Ce fut un succès. La salle nous a semblé un peu juste. Rendez-

Si à la suite de cette étude, un nombre significatif de propriétaires se déclarent intéressés par la réhabilitation, la Communauté de Communes Vesle Montagne de Reims pourrait lancer la mise en place d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat.

Conseil municipal du 9 octobre 1997

Absents : Colette MENU, représentée, Régis QUATRESOLS, représenté, Catherine BERECHÉ, représentée, Pierre BRICOUT, représenté, Michel QUENARDEL, excusé.

Le conseil municipal vote le budget supplémentaire 1997 qui s'équilibre en recettes et dépenses: en fonctionnement à 594.188 F avec un prélèvement pour l'investissement de 319.053 F en investissement à 427.796 F.

Le conseil municipal est informé du coût de la scolarité par élève :

Petits bouchons : 7722 F (dont 5332 F salaires)

Maternelle : 11011 F (dont 8497 F salaires)

Primaire : 5570 F.

Le conseil municipal accepte les propositions de l'Agence d'Urbanisme sur les modifications à apporter au POS.

Conseil municipal du 20 novembre 1997

Absent : Catherine BERECHÉ, représentée, Guillaume CANARD, représenté, Guy MONMARTHE et Michel QUENARDEL, excusés.

Le conseil municipal fixe le prix des affouages 97/98 à 250 F le coupon.

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 15/9 prise par le conseil, donnant un avis défavorable au transfert de la trésorerie de Rilly la Montagne à Verzy. Compte tenu des engagements récents de l'administration des Finances d'effectuer des permanences hebdomadaires dans la commune de Rilly la Montagne, pour assurer aux contribuables un service de proximité, le conseil municipal, par conséquent, ne s'oppose pas à la fusion de ces trésoreries.

Le conseil municipal décide d'adhérer à l'ASSEDIC pour couvrir l'ensemble de ses agents non titulaires, à compter du 1/1/98.

Suite au départ de l'Abbé Faupin, le conseil municipal autorise le maire à signer un nouveau contrat de location du presbytère avec l'Abbé Froment, à compter du 1/1/98.

Suite à la décision du projet de modification du POS, le conseil municipal décide de confier cette mission à l'Agence d'Urbanisme et de développement de la Région de Reims.

Monsieur le maire présente au conseil municipal le projet établi par la DDE, relatif à l'aménagement (en partie) de la chaussée et des trottoirs dans la rue des vignes. Ces travaux sont liés aux travaux d'éclairage public et d'assainissement pluvial projetés par la communauté de commune. L'ensemble des travaux est évalué à 124.000 F H.T.

Le conseil municipal fixe les tarifs d'occupation de la salle des fêtes à compter du 1/1/98.

Le conseil décide le réaménagement de l'entrée du cimetière. Arrachage de la haie actuelle et replantation d'arbustes variés.

Le conseil prend connaissance et approuve les nouvelles modalités d'attribution des subventions aux associations de la commune.

État Civil

Naissance :

19.07.97 Matthieu VERNET

21.11.97 Thomas DELOZANNE

Mariage :

16.08.97 Flore HURÉ et Anthony SENEJOUX

06.09.97 Caroline BUSSON et Nicolas RENAUT

Hors commune :

22.02.97 Caroline BAGOT et Nicolas RULLAND

05.07.97 Dominique LOIGEROT

et Jean Paul CLEMENT

30.08.97 Sylvie WLEKLY et Benoît DENISE

Décès :

25.12.97 Josette NOIR

Les Associations

Calendriers des manifestations des Associations.

Samedi 24/1/98	St Vincent.
Dimanche 1/2/98	Loto halte-garderie à Rilly.
Samedi 7/2/98	Bal des écoles Ludes-Mailly.
Dimanche 15/3/98	Thé dansant Comité des fêtes.
Dimanche 22/3/98	Concert de printemps par l'Harmonie de Ludes.
Jeu. 2/4/98	Repas de l'Age d'Or.
Dimanche 5/4/98	Brocante
Pâques 11/12/13 avril 98	Concours de tir.
Samedi 25/4/98	Bal des jeunes par le Comité des Fêtes.
Vendredi 8/5/98	Souvenirs.
5/6/7 juin 98	Jumelage, accueil de nos amis.
27/28/29 juin 98	Fêtes à Ludes.
Mardi 14/7/98	Comité des Fêtes
Juillet 98	Accueil des pompiers de Sörngenloch par ceux de Ludes.
Mardi 11/11/98	Souvenirs.
Samedi 21/11/98	Bal du Comité des Fêtes.

Chorale "La Luyate"

En septembre, La Luyate a repris son activité en entamant la sixième année de son existence.

L'Assemblée Générale du 19 novembre a approuvé à l'unanimité les différents rapports qui lui ont été soumis, soulignant ainsi la qualité des activités et du climat, l'excellence de la tenue des comptes. Le bureau a été reconduit dans ses fonctions sous la Présidence de Sylvie PHILIPPE.

Le chef de chœur, Régis CABANAC, a ensuite développé ses projets : formation, concerts, participation active à la vie de la Communauté. Ainsi, La Luyate prêtera son concours à la Saint Vincent, et

vous le 15 mars prochain pour une nouvelle édition.

19 avril : soirée jeune

A la demande des jeunes du village, nous avons organisé cette soirée animée par Jérôme et Sylvain à la sono. L'ambiance était excellente. Ce fut l'occasion de réunir les jeunes des villages voisins.

25 mai : Fête des mères

Comme le veut la tradition au Comité des Fêtes, les mamans du village ont été réveillées par nos soins. Mais pour nous excuser, nous leur avons offert une jolie rose si bien méritée. C'est ainsi que 230 roses ont été distribuées ce jour-là.

23 au 30 juin : Fête patronale

Une nouvelle fois, le beau temps ne fut pas de la fête. Samedi : concours de pétanque, concert chant chorale à l'église par la Luyate et la Chanteleine, puis fête foraine.

Dimanche : messe suivie du concert apéritif par l'harmonie de Ludes. L'après-midi, le spectacle cabaret "Cocktail Palace" a ravi tout le monde ... surtout les messieurs.

Lundi : le temps s'est dégradé. Pluie toute la journée. Un désastre.

13/14 juillet : Fête nationale

C'est dans une ambiance chaleureuse que nous avons défilé flambeau en main sur le rythme de l'harmonie de Ludes.

Le lendemain, la matinée a débutée par le défilé et le dépôt de gerbes au monument aux morts.

L'après-midi, plusieurs activités étaient proposées :

- les auto-scooters de la fête,
- les structures gonflables "Sumo",
- démonstration par les jeunes du village de roller,
- démonstration de boxe Thaï.

Le bal champêtre fut animé par l'orchestre Joël Deletre, puis un magnifique feu d'artifices tiré par nos spécialistes nous a tous émerveillés vers minuit.

31 août : nous avons prêté notre concours à la course cycliste.

22 novembre : "Bon anniversaire" Comité des Fêtes.

25 ans que nous animons notre village. Pour fêter l'évènement, 230 invités se sont retrouvés à la salle des fêtes pour une soirée animée par l'orchestre "Les Maraccas".

Décembre : à l'occasion des fêtes de fin d'année, le Comité, aidé de Florence Brimont, Régine Collin, ... ont confectionné des "Faux cadeaux" pour la décoration des sapins et du kiosque.

Histoire locale

Octobre 1831 - Contrat d'embauche de l'instituteur de l'époque signé par Adnet et le conseil municipal.

"Je soussigné, ADNET Nicolas Félix, instituteur et clerc paroissial, reçu par la commune de Ludes, promets de remplir toutes les obligations désignées ci-après :

1- de sonner la cloche le matin à 6 heures les six mois d'hiver et à 5 heures les 6 mois de l'été, à midi, à onze heures et le rappel à une heure, le soir à la sortie de l'école à 6 heures pendant l'été et à cinq pendant l'hiver ; ainsi que la retraite

tous les jours à partir du 2 novembre jusqu'au dernier jour du mois de mars et tous les dimanches et fêtes seulement à neuf heures du soir à partir du 1er avril jusqu'au 2 novembre.

2- de conduire l'horloge communale et pour la conduite de la dite horloge il sera payé la somme de 40 francs.

3- d'entretenir la dite horloge des menues réparations, les grosses réparations étant à la charge de la commune.

4- comme clerc paroissial, de faire tous les services du culte, d'accompagner le prêtre dans toutes les fonctions curiales.

5- d'ouvrir l'école et tenir l'enseignement simultané pour les élèves tous les jours depuis 6 heures du matin jusqu'à onze et depuis une heure après midi jusqu'à 6 heures du soir, à la réserve des jeudis et samedis seulement jusqu'à trois heures du soir.

6- pour prix de l'instruction on est convenu de diviser les élèves en trois classes, 1ère, 2ème et 3ème. La 1ère comprendra les enfants qui commencent à écrire et à calculer ou même plus avancés, la 2ème ceux qui liront et qui n'écriront pas encore, et la 3ème sera ceux qui sont à l'alphabet. Il sera payé pour chaque enfant de la 1ère classe soixante centimes par mois et le maître sera tenu de fournir l'encre ; pour ceux de la 2ème quarante centimes et pour ceux de la 3ème et dernière classe trente centimes par mois pour les enfants qui fréquentent l'école.

7- les enfants qui seront reconnu, par Monsieur le Maire et les Membres du Conseil municipal, être indigent, recevront l'instruction gratuitement.

8- le sieur ADNET, comme clerc paroissial, recevra par ménage tel qu'il soit marié, homme veuf, femme veuve ou fille, la somme de 1 franc dont la moitié de 6 mois en 6 mois de la dite somme de cinquante centimes.

9- il est aussi accordé au dit ADNET une indemnité d'un supplément de traitement comme instituteur la somme de deux cent francs alloués sur le budget.

10- le dit sieur ADNET recevra le sarment comme il est d'usage établi pour les offices qu'il est tenu de chanter gratuitement.

11- permettons au dit sieur ADNET de se présenter tous les ans au moment de la vendange chez tous les habitants de la commune de Ludes pour y recevoir leur offrande et leur générosité en vin.

12- le sieur ADNET fera sa tournée tous les 6 mois chez les habitants de la commune pour y percevoir la moitié de la somme de un franc énoncé ci-dessus en l'article 8, et autre argent qui lui serait dû comme pour écolage d'enfants et honoraires des services de l'église, et il sera tenu aussi d'avoir un jour Maître pendant tout l'hiver. Il donnera ses vacances au 1er octobre et reprendra au 1er novembre.

15. le dit ADNET aura soin de faire porter tous les dimanches autant que le temps le permettra l'eau bénite chez tous les sociétaires du Culte Catholique, et il aura soin d'apprendre les enfants que Monsieur le Curé désignera pour servir la Messe, le Plain-Chant, et tout ce dont il est nécessaire pour l'office de l'Eglise.

16. la commune s'oblige de fournir un logement convenable pour tenue de l'école et le logement de l'instituteur sans que ce dernier soit obligé aux contributions quelconque.

17. afin d'alléger les habitants de la commune pour le paiement envers l'instituteur Clerc Paroissial nous l'avons nommé et nommons pour secrétaire de la Mairie et du Conseil Municipal et lui donnons pour ses peines et salaire la somme de cent vingt francs portée au budget de la commune et les petits honoraires qui sont dus pour différents objets quelconque. Nous accordons quatre jours de vacance dans le courant de l'année à l'instituteur qui sont les quatre foires de Reims.